



# Les règles de vie au CDI

publié le 05/02/2010

## TES DROITS

*Tu peux venir au CDI pour :*

- ▶ lire.
- ▶ emprunter des romans, des périodiques, des documentaires,... (durée 3 semaines).
- ▶ faire des recherches pour les cours ou pour le plaisir.
- ▶ utiliser le traitement de texte.
- ▶ consulter Internet.
- ▶ travailler avec la documentaliste et tes professeurs sur un sujet en rapport avec les programmes scolaires.

## TES DEVOIRS

*Lorsque tu es au CDI, tu dois :*

- ▶ respecter les personnes et les lieux.
- ▶ parler à voix basse pour ne pas déranger tes camarades.
- ▶ remettre les documents à leur place après consultation.

**Attention !!! Le CDI n'est pas une salle d'étude. Tu apprends tes leçons et tu fais tes devoirs en étude, SAUF si tu as besoin d'utiliser les documents qui se trouvent au CDI.**

## ACCES AU CDI

*Tu peux venir au CDI :*

- ▶ pendant tes heures d'étude ( tu dois t'inscrire d'abord auprès des surveillants).
- ▶ pendant les cours avec un professeur.
- ▶ entre 11h30 et 13h30, selon les jours. ( voir les horaires). Lorsque tu viens pendant ces heures-là, tu dois rester au moins 30 mn, pour éviter les va et vient qui perturbent le calme du CDI.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**